

Retour d'information sur la surveillance des conditions de renouvellement QC/IR(A)

15 décembre 2015



Par courrier 14-845 du 10 décembre 2014, la DSAC/PN/FOR a demandé aux ATO proposant des QC mep et des IR(A) de faire parvenir un bilan des renouvellements effectués en 2014.

Il s'agissait d'évaluer les conditions d'application de la procédure de renouvellement mise en place par DSAC/PN/FOR.

Procédure amendée le 2 avril 2015 (15-228)



DSAC

Direction générale de l'Aviation civile

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie



L'étude à concerné 10 ATO et 210 pilotes.

Après étude des documents transmis,
recoupement avec SIGEBEL,

il n'a pas été constaté de non-conformité à
la procedure.